

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-006

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-deux février

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 13 février 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Excusés :** Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Florent LAMOISSIERE.

### **Objet de la délibération : Plan de tourisme durable de la commune de Glières-Val-de-Borne.**

Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ expose,

#### **« Quelle montagne, quel tourisme durable pour le Val de Borne ? »**

Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme :  
« un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ».

#### **Suite au constat :**

- du changement climatique qui occasionne une diminution de l'enneigement dans les stations ;
- de la place stratégique occupée par notre territoire Borne et Bargy, trait d'union entre la vallée de l'Arve et les stations de ski des Aravis, qui lui donne son caractère particulier ;
- de la demande croissante face à l'augmentation de la population dans la vallée de l'Arve et en Haute-Savoie, destination par ailleurs très prisée des vacanciers et notamment des amateurs de bivouacs ;
- des nombreux atouts de notre territoire : une nature préservée, protégée, facilement accessible, un patrimoine naturel et culturel remarquable, des sites Natura 2000 (Frettes-Glières et Bargy) qui en font un territoire à forte valeur paysagère et patrimoniale ;

#### **Il s'agit :**

- de promouvoir une montagne authentique et plurielle plus écologique fondée sur une logique de territoire et de massifs ;
- d'appréhender le paradoxe entre : faciliter l'accès à la montagne et la protéger, en mettant en place des centres d'intérêts adaptés ;
- de préserver les paysages et la biodiversité de notre patrimoine naturel tout en conciliant accueil des familles, des vacanciers, des sportifs tout au long de l'année ;
- de replacer le « consommateur » au cœur d'une démarche de découverte des intérêts culturels, écologiques et paysagers et d'éducation au patrimoine naturel ;

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-006**

- d'envisager la labellisation en Espaces Naturels Sensibles pour les sites les plus pertinents voire même de réfléchir à un classement en « Parc Naturel Régional » ;
- de n'envisager, en termes d'aménagements, que des équipements légers, les moins perturbants possibles pour les sites et les mieux adaptés aux enjeux de leur protection, de leur gestion et de leur fréquentation ;
- de mettre en place des activités d'interprétation (parcours d'orientation, voies de découvertes, outils interactifs innovants, sorties gratuites à thèmes afin de valoriser notre patrimoine culturel, historique, archéologique et géologique ;
- de créer un centre d'interprétation, d'information et de sensibilisation, véritable « vitrine » qui délivrera des messages simples au public : alerter, sensibiliser, informer ;
- de mettre en place un observatoire de notre montagne pour améliorer la connaissance de l'économie touristique été-hiver en lien avec tous les acteurs du territoire (agriculteurs, propriétaires, acteurs touristiques...);
- d'interagir et de réfléchir aux synergies avec les territoires touristiques intercommunaux voisins (CCVT, 2CCAM) ;
- de rédiger un plan tourisme et montagne 2023-2040 « toutes saisons » qui prendrait en compte les saisons et les intersaisons pour la randonnée pédestre, la randonnée à ski, le VTT, les balades en circuits, la pêche, la découverte de la faune et de la flore.

Ainsi, il s'agit d'avoir une vision à moyen et long terme concernant la préservation du Val de Borne, tout en accédant à la demande sociale d'accès à des espaces naturels pour y pratiquer des loisirs, grâce à un projet et des objectifs structurants.

Mieux comprendre, pour mieux anticiper, pour mieux protéger,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter le Département de la Haute-Savoie afin d'élaborer un cahier des charges de manière conjointe avec la commune de Glières-Val-de-Borne dans l'objectif de choisir ensemble un cabinet pour cette mission pour notre territoire.

**Délibération votée à 17 Pour, 1 Contre (M. Jean-Luc ARCADE) et 4 Abstentions (Mme Aurélie ROCHE, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX et M. Mickaël MAISTRE).**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme le 24 février 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.



Signature of Christophe FOURNIER, Mayor, over the official seal of the Commune of Glières-Val-de-Borne.

La secrétaire de séance,  
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.



Signature of Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Secretary of the meeting.

Transmis en Préfecture le : 24 FEVRIER 2023

Rendue exécutoire le : 24 FEVRIER 2023

Le Maire,  
Christophe FOURNIER



Signature of Christophe FOURNIER, Mayor, over the official seal of the Commune of Glières-Val-de-Borne.